



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ amiens@unsa-education.org



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 2 JUILLET 2019

Madame La Préfète,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Cette réunion du CDEN a notamment pour objet de valider les ajustements de rentrée dans les écoles et collèges du département. Les envois plus que tardifs des documents aux membres de ce conseil, comme cela a déjà été le cas pour la réunion du CTSD qui l'a précédé, ne favorisent pas le dialogue social tel que nous le concevons à l'UNSA Education. A l'instar de ce que fait le gouvernement actuel avec le Parlement, il semblerait que l'idée selon laquelle ces instances ne seraient que des chambres d'enregistrement dont la principale fonction serait de ralentir la marche du Nouveau Monde soit en vogue au ministère de l'Éducation Nationale. A moins que cela ne soit dû qu'à une accumulation de retards peut-être liés à une certaine impréparation qu'on pourrait finalement qualifier d'opportune. Car en effet, annoncer une fermeture de classe la veille ou le jour-même de la commission permet d'éviter certains remous du côté de l'opinion publique.

Du côté des enseignants, par contre, les effets sont désastreux. Que penser du fait qu'une enseignante puisse apprendre qu'elle perd le poste qu'elle occupe depuis plusieurs années dans l'école par des parents d'élèves l'ayant lu dans la presse ? Le dossier gestion des ressources humaines dans l'Éducation Nationale a décidément de beaux jours devant lui.

L'UNSA Education dénonce donc vivement les 4 fermetures de classes présentées aujourd'hui, non pas parce que les chiffres exposés sont contestables, mais parce que la méthode et la brutalité employées le sont parfaitement.

L'UNSA Education n'abordera pas dans cette déclaration tous les sujets inquiétants qui entourent l'avenir de l'Education Nationale et de la Fonction Publique en général. Nous exposerons juste un point : la circulaire de rentrée du ministre Blanquer. Axée exclusivement sur le premier degré, celle-ci expose certains points de la Loi Pour une école de la confiance pourtant non encore ratifiée. Ainsi, la scolarisation obligatoire à trois ans y est abordée avec notamment la question de la sieste. Le ministre y dit : "Pour l'accueil des 3 ans, des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi." Un peu plus loin, il dit aussi : " L'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves durant les 24 heures d'enseignement ", le manque de cohérence avec le propos précédent est évident... mais il se pourrait aussi que ce soit l'art du « en même temps » qui s'exprime ici.

En interprétant ces dires, certaines instructions vont dans le sens d'une possibilité que la sieste se fasse ailleurs, avec retour de l'élève à l'école dès son réveil. Pour l'UNSA Education, on est bien loin du pragmatisme et du bon sens dont ne cesse de se revendiquer le ministre Blanquer. Le formulaire adressé dans les écoles hier à ce sujet répond en partie à la problématique mais constitue à l'évidence une nouvelle charge administrative dont les directrices et directeurs d'école se seraient bien passés ! On peine de plus à comprendre dans quelle mesure un IEN pourrait émettre un avis défavorable à une scolarisation à temps partiel d'un enfant de petite section faisant la sieste à l'extérieur de l'école. La nécessité de réunir des équipes éducatives au cours de l'année scolaire sur ce sujet nous interroge également.

Parmi les autres sujets présents dans la circulaire, les évaluations nationales sont reconduites avec les mêmes méthodes malgré les vives protestations des enseignants et la mise en évidence de la façon dont elles sont manipulées dans leurs résultats mêmes et à des fins de communication. Par exemple le délai annoncé entre la saisie des réponses des élèves et la mise à disposition des résultats permet de penser que les seuils de réussite seront à nouveau "bricolés" a posteriori.

Cette circulaire est caractéristique du double discours du ministre. Ainsi, on peut d'ores et déjà s'interroger sur la confiance affichée envers les enseignants quand les recommandations sur le terrain prennent souvent la forme d'injonctions. La volonté d'imposer une vision pédagogique étriquée, limitée aux fondamentaux qu'il faut entraîner sans relâche avec les "bonnes méthodes" approuvées par le ministre et son conseil scientifique est prégnante.

Maxime PARUCH, Laurence PLOUVIEZ,
David REBIERE, Vincent FAGNON